

COMPTE RENDU

Conseil Municipal **Du vendredi 10 juin 2022 à 20h30**

Présents : BLANDIN Stéphane, COLIN Sonia, DE POORTER Vincent, GANNARD Matthieu, PY David, ROUSSEL Viviane, PAGNIER Denis.

Excusé(s) : CLAVIER Romuald, PY David avec procuration à Matthieu GANNARD.

Absent : /

Ordre du jour :

1. Validation compte-rendu du dernier conseil municipal
2. Délibération 16/2022 : Décision modificative n°1, budget commune, forêt, CCAS
3. Délibération 17/2022 : Passage en comptabilité M57
4. Délibération 18/2022 : Modalités de publicité des actes
5. Délibération 19/2022 : Travaux voirie communale 2022
6. Délibération 20/2022 : Vente de bois (parcelle 40R)
7. Délibération 21/2022 : Règlement salle communales
8. Délibération 22/2022 : Financement terrain multisport intergénérationnel
9. Délibération 23/2022 : Soutien de la mairie à la ruralité et la restauration de la confiance et libérer l'énergie du territoire
10. Délibération 24/2022 : Pour les travaux de la cure
11. Délibération 25/2022 : Annulation de la délibération concernant les lignes directrices.
12. Questions diverses

Secrétaire de séance : Sonia COLIN

Début de séance : 20 h 38

1. Validation compte-rendu du dernier conseil municipal

Validation à l'unanimité.

2.Délibération 16/2022 : Décision modificative n°1, budget commune, forêt, CCAS : une erreur de saisie a eu lieu au moment de l'envoi du budget, avec une ligne à modifier 002 budget CCAS, et ligne art 70.28 budget forêt, avec montants définis par la trésorerie. Sur le budget communal, art 21.318.

Validation à l'unanimité.

3.Délibération 17/2022 : Passage en comptabilité M57 : au 1^{er} janvier 2024, nouvelle norme comptable obligatoire, mais l'objectif de la trésorerie est d'opérer le changement sur la moitié des communes dès cette année, avec la mise en place d'un CFU : Compte Financier Unique. Pour ce faire, il faut faire un inventaire de la commune, à comparer à celui de la trésorerie. Il pourrait y avoir une souplesse de 7,5 % de budget transférables d'un chapitre à un autre. Il faut également remettre à jour les amortissements. La proposition de délibération concerne un passage M57 en 2023.

Validation à l'unanimité.

4.Délibération 18/2022 : Modalités de publicité des actes : à délibérer avant Le 1^{er} juillet 2022. Il s'agit d'une obligation de mettre en ligne les actes administratifs sur internet. Ayant un site internet, nous pouvons répondre à cette obligation. Nous proposons néanmoins de maintenir un affichage des compte-rendu de conseil et autres informations importantes.

Validation à l'unanimité.

5.Délibération 19/2022 : Travaux voirie communale 2022 : la commission voirie a proposé des travaux pour 37 066,10 € pour les travaux qui suivent :

- Le PATA 2 jours (réparations localisées) - STPI
- Réfection des Monnins, suite jusqu'au cimetière - STPI
- Réfection rue de Soirey, partie haute (réfection pour maintien jusqu'à travaux plus importants) - STPI
- Réfection « traversée du Bois » des Goichots (450m) – COLAS
- Réfection rue des Goichots, virage parc à lièvres – SPTI
- Réfection rue du château d'eau – COLAS (305m)

Validation à l'unanimité.

6.Délibération 20/2022 : Vente de bois (parcelle 40R) : vente de résineux en bloc. Validation d'un prix plancher.

Validation à l'unanimité.

7.Délibération 21/2022 : Règlement salle communales : création d'un contrat simplifié de réservation, avec paiement d'arrhes correspondant à 50 % du montant de la location + modification chèque de 500 € de caution à la remise des clés.

+ covid : reprendre partie en ajoutant selon réglementation en vigueur.
+ changer forfait chauffage en faisant relevé de compteur individuel prévu à cet effet à 0,22 /kw.
Validation à l'unanimité.

8. Délibération 22/2022 : Financement terrain multisport intergénérationnel : la totalité du projet est pour rappel à 86 561 € HT, avec demande de financement DETR à 30 %, pouvant monter jusqu'à 40 % et demande fond Leader en complément, respectivement sur les fonds éligibles avec le barème TTS de 80%.

Validation à l'unanimité.

9. Délibération 23/2022 : Soutien de la mairie à la ruralité et la restauration de la confiance et libérer l'énergie du territoire : 100 mesures face à l'urgence territoriale, avec comme objectif aide au milieu rural.

Pour : 4 Contre : 1 Abstention : 2

10. Délibération 24/2022 : Pour les travaux de la cure : l'idée est de refaire le mur de soutènement entre la cure et la sacristie, la cour et deux façades de la cure. Une demande de subvention DSIL est prévue pour le coût du mur de soutènement car il s'agit d'une sécurisation.

Validation à l'unanimité.

11. Délibération 25/2022 : annulation de la délibération concernant les lignes directrices.
Validation à l'unanimité.

12. Questions diverses

a. Arrêts de bus : à compter de ce jour il n'y aura plus qu'un seul arrêt de bus « village » pour inscription année scolaire 2022-2023.

b. Office du tourisme : lettre félicitations pour label CCBFC + visites gourmandes cet été et demande de faire AG de l'office du tourisme en septembre. Attente date.

c. Bail logement cure : l'un de nos locataires quittant son logement, il convient de revoir le bail en prévoyant le nettoyage/ entretien de la cour et l'accès au grenier doit rester accessible ainsi que le hall d'entrée à vocation collective. On supprime également l'interdiction de stationnement dans la cour. Proposition de passer le loyer à 500 € au nouveau contrat, justifiés par les travaux engagés. Prévoir délibération 25/2022 sur ce point sur la base de ces modifications. Validation à l'unanimité.

d. Communication : reportage France 3, article Est cité de caractère. Dossiers CCBFC et Villes et villages fleuris sur site internet.

e. Schéma directeur d'assainissement : voté en conseil communautaire.

f. La fibre : l'entreprise CIRCET qui opère pour Haute-Saône fibre se déplace actuellement pour estimer les charges de force et évalue les besoins en nouveaux poteaux.

Fin de la séance : 23h56

Permanence : Mardi de 13 h 30 à 15 h 30 - Vendredi de 16 h à 18 h